

# T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS  
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89  
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : <http://cftcfae.free.fr>

N ° 32 – Le 15 octobre 2007

## **« Dialogue social » : La troisième conférence sur la fonction publique. Il faut préserver le syndicalisme responsable.**

Présidée par le Secrétaire d'Etat André SANTINI, la troisième conférence sociale s'est tenue ce jour à BERCY. Par delà des débats formels, le Secrétaire d'Etat a annoncé la tenue d'un comité de suivi des accords JACOB avec les signataires. C'est un signe positif pour les acteurs du syndicalisme responsable dont fait partie la CFTC, qui été intervenu en ce sens auprès d'E.WOERTH. Parallèlement se sont tenus les premiers groupes de travail sous l'égide de la DGAFP, vaste revue dont malheureusement il à ce stade il n'est rien sorti de concret.

### **Positions de l'INTERFON CFTC**

**« Faire d'un dialogue social de qualité le critère d'une Fonction publique moderne**

La CFTC privilégie le dialogue comme moyen de progrès social. Notre syndicat entend prendre toute sa part dans ce dialogue, dans le cadre des Conférences et pour l'avenir. Il souligne que la volonté de dialogue ne peut se concrétiser que si elle est partagée des deux côtés de la table puisque pour dialoguer il faut être deux.

Un dialogue social de qualité est pour nous le critère d'une Fonction publique moderne, au sein de laquelle les relations sociales s'établissent sur la liberté et la responsabilité.

La CFTC ne demande pas la mise en place d'un système de co-gestion. Les droits et les responsabilités respectifs des politiques et des partenaires sociaux doivent être clairement définis. A ce propos, nous pensons qu'il serait utile de définir précisément les différentes formes de dialogue : information, concertation, discussion, négociation...et les sujets qui en relèvent.

La CFTC attache une grande importance à la promotion d'un dialogue qui ne soit pas de pure forme. Ce dialogue ne doit pas aboutir à cautionner des décisions gouvernementales.

**Etendre le champ du dialogue social**

La CFTC considère qu'il convient d'étendre le champ du dialogue social. Elle propose notamment d'officialiser l'extension du champ de la négociation à d'autres thèmes que les salaires, comme par exemple la formation professionnelle, l'insertion des personnes handicapées, la VAE...

Elle demande l'inscription dans la loi du principe d'une négociation annuelle obligatoire (NAO) sur les salaires à l'instar de ce qui existe dans le secteur privé.

Pour la CFTC, le dialogue social doit être permanent. Nous demandons qu'il ne se limite pas aux réunions des instances statutaires prévues à cet effet, ni aux périodes de conflit.

### **Responsabiliser les partenaires sociaux**

La CFTC est favorable à une politique contractuelle, dans laquelle chaque partenaire assume ses responsabilités et respecte ses engagements.

### **Donner au dialogue social les moyens de son fonctionnement**

La CFTC souligne que le développement d'un dialogue social constructif nécessite des moyens à la hauteur de cette ambition.

Elle demande notamment :

- une revalorisation des moyens humains et matériels qui lui sont consacrés,
- une modernisation du cadre juridique de l'action syndicale (intégrant notamment l'utilisation des nouvelles technologies),
- un dispositif d'encouragement à l'action syndicale (garanties d'une équité de traitement en termes de rémunération, de formation professionnelle, de déroulements de carrière incluant la valorisation des acquis de l'expérience.)

**Pour la CFTC, le dialogue social doit être à la fois un état d'esprit et une pratique.**

**Il doit notamment permettre la mise en œuvre pleine et entière du droit à la participation, principe à valeur constitutionnelle.**

**Il doit permettre de concilier la démocratie sociale et le respect des différentes sensibilités qui l'enrichissent.**

## **Les débats**

En préambule le secrétaire d'Etat A. SANTINI a annoncé que le comité de suivi des accords JACOB serait réuni avec les syndicats signataires (dont la CFTC). Ceci correspond à une demande de la CFTC au premier rang des organisations qui ont le courage de s'engager, sans se cantonner dans la contestation systématique.

La CFTC a rappelé son attachement à un vrai (et non pas de pure forme) dialogue social, promoteur du progrès social.

La CFTC est attachée à la politique contractuelle et favorable à donner valeur juridique aux accords (selon des modalités à négocier)

Enfin pour nous, préserver le syndicalisme responsable implique de préserver la pluralité des sensibilités syndicales dans la fonction publique.

Le DGAFP a présenté le « programme » de cette conférence :

Première vague :

19 octobre : Groupe de travail « **Représentativité et négociation** »

25 octobre : Groupe de travail « **Les instances de concertation : conseils supérieurs, CAP, CTP...** »

30 octobre : Groupe de travail « **Droits et moyens des organisations syndicales** »

Deuxième vague les 7 et 14 novembre 2007. Conférence de mi parcours le 19 novembre.

## **Les premiers groupes de travail**

Parallèlement aux conférences, les premiers groupes de travail concernant le pouvoir d'achat présidés par la DGAFP ont permis de balayer les principaux déterminants de la rémunération des fonctionnaires. La DGAFP prend note et transmet au « pouvoir politique » le « rendu » de cette « première vague » de discussions ; il n'en ressort donc pas de propositions précises.

### **Groupe de travail du 11 octobre 2007 : Outils de mesure et déterminants du pouvoir d'achat**

La CFTC réitère sa demande d'une NAO : négociation salariale annuelle obligatoire et s'oppose à l'introduction du GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) dans les déterminants de cette négociation.

Le GVT intègre notamment la progression de rémunération des agents liée à l'avancement d'échelon, de grade, de corps.

Le contentieux salarial entre les organisations syndicales et le gouvernement se cristallise autour de la volonté de ce dernier d'intégrer notamment le GVT et les régimes indemnitaires dans le calcul de l'évolution des rémunérations des fonctionnaires

Ainsi, en 2006 l'évolution de la valeur du point d'indice était de 1,8% et celle de la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP calculée par BERCY) de 3,5 %.

De surcroît le calcul du GVT (à peu près 2 % l'an) par l'administration est peu clair.

A l'issue de ce groupe la DGAFP ouvre deux pistes :

- Une évolution vers des négociations salariales pluri annuelles.
- Calculer le nombre d'agents qui chaque année ne bénéficient pas du GVT.

### **Groupe de travail du 12 octobre 2007 : Attractivité des carrières, politique indemnitaire et mobilité**

En matière d'attractivité l'ensemble des OS demandent la « révision de la grille » pour ouvrir de nouvelles perspectives de carrière aux agents.

Quant aux régimes indemnitaires s'ils sont inégalitaires, ils font partie intégrante de la rémunération des agents. Pour la CFTC leur « mise à plat » ne doit léser aucun agent, il s'agit de rehausser les régimes les plus faibles vers le haut.

Quant au volet mobilité il n'a pu être traité durant cette séance...

Ces groupes de travail sont définis par le DGAFP comme techniques et non pas politiques. Ce n'est que lors des conférences de mi-parcours que l'on devrait y voir plus clair.

Mais sommes-nous toujours dans un vrai dialogue social ?

Y a-t-il du grain moulu ?

**La CFTC ne fait de procès d'intention à personne, mais nous restons pour le moins vigilants.**

